

COMMUNE DE PITRES

PROCES VERVAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 22 MAI 2024

Présents : Florence LAMBERT, maire, Nicolas QUENNEVILLE, Nadège LEEVEE, David LECLERCQ, Sabrina EUSEBE, Rodolphe RAILLAT, adjoints, Jacques SOREL, Ourida GUEZOU, Gaëtan DUBOURG, Nathalie GREPIER, Jessica RIBEIRO, Gabriel GRAFF, Céline DUVAL, Sébastien BOISSEL, Irène MARIE, Benoit BIVILLE, Elodie LACOMBE, Laurence RIDIRA, Gianni LEFEBVRE, Jean-Pierre COBERT et Marion AUBIN, conseillers municipaux.

Absents excusés : Michel BIENVENU et Christophe PETIT.

Secrétaire de séance : Nicolas QUENNEVILLE

ORDRE DU JOUR :

- 1) URBANISME : CESSION MME PILLEVESSE A COMMUNE ;
- 2) URBANISME : CESSION M. ET MME MESLIN A COMMUNE ;
- 3) DOMAINE ET PATRIMOINE : DROIT DE PREEMPTION URBAIN PROPRIETE GILLE ;
- 4) FINANCES LOCALES : VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES AU BUDGET PRIMITIF 2024 ;
- 5) FINANCES LOCALES : VENTE DU VEHICULE FIAT DUCATO POUR DESTRUCTION ;
- 6) FINANCES LOCALES : ACCEPTATION CHEQUE AXA ;
- 7) FINANCES LOCALES : ADMISSION EN NON-VALEUR ;
- 8) FINANCES LOCALES : TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE 2024/2025 ;
- 9) FINANCES LOCALES : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A L'AGGLOMERATION SEINE-EURE POUR LES TRAVAUX DE VESTIAIRES AUX SERVICES TECHNIQUES ;
- 10) CULTURE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE L'EURE ET LA COMMUNE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE ;
- 11) CITOYENNETE : TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES ;
- 12) INFORMATIONS DIVERSES

Madame la maire demande l'approbation du procès-verbal tenant lieu de compte rendu du conseil municipal du 10 avril 2024.

M. Cobert rappelle que comme dit lors de la dernière séance du conseil municipal, le budget primitif doit être transmis aux conseillers 12 jours minimum avant la séance du conseil municipal.

Mme la maire répond que sa remarque a été inscrite dans le procès-verbal.

Elle explique qu'elle a vérifié les textes qui confirment ce délai.

Elle demande à M. Cobert s'il conteste le budget primitif. M. Cobert répond que non.

Mme la maire dit que la prochaine fois, le budget primitif sera envoyé 12 jours avant même si cela n'a pas grand intérêt car tous les chiffres ne sont pas encore connus.

Le procès-verbal de la réunion du 10 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

1) URBANISME : CESSION MME PILLEVESSE A COMMUNE

Mme la maire expose les raisons de cette cession rue Féron, à savoir, la sécurisation du passage par la création d'un chemin piéton et vélo.

Mme Pillevesse a accepté de nous céder à titre gratuit, la parcelle section C 1900 de 90 m²

M. Biville se fait confirmer que la cession est gratuite.

VOTE : 21 voix "POUR"

2) URBANISME : CESSION M. ET MME MESLIN A COMMUNE

Mme la maire expose les raisons de cette cession rue Féron, à savoir, la sécurisation du passage par la création d'un chemin piéton et vélo.

M. et Mme Meslin nous cède la parcelle section C 2300 à titre gratuit.

Il est juste demandé à la commune de prendre en charge les frais de géomètre pour un montant de 141.60 €

VOTE : 21 voix "POUR"

3) DOMAINE ET PATRIMOINE : DROIT DE PREEMPTION URBAIN PROPRIETE GILLE

La propriété de Mme Monique Gillé cadastrée C494 sise 36 rue Lucas d'une superficie de 750 m² est en vente au prix de 30 000 €

Madame la maire souhaite que la commune exerce son droit de préemption pour pouvoir acquérir cette propriété pour créer un petit espace vert, une ou deux places de parking et élargir la route qui est étroite à cet endroit pour en améliorer la sécurité.

M. Graff estime qu'il vaut mieux ce projet plutôt qu'une nouvelle construction à cet endroit.

VOTE : 21 voix "POUR"

4) FINANCES LOCALES : VOTE DE CREDITS AU BUDGET PRIMITIF 2024

La trésorerie des Andelys nous indique qu'il convient de reporter l'excédent antérieur d'investissement et l'association « Les jardiniers des deux rives demande une subvention supplémentaire de 800 € pour pouvoir acheter une cabane de jardin. Il convient donc de modifier le budget primitif et Mme la maire propose les modifications suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT

OPERATION	ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
OPFI - OPERATIONS FINANCIERES	001	Excédent d'investissement reporté		329 528.05
101 - ACQUISITION DE MATERIEL	2188	Autres matériels	30 000,00	
102 - TRAVAUX MAIRIE	21311	Hôtel de ville	198 528.05	
103 - GROUPE SCOLAIRE J. PREVERT	2135	Installations générales	50 000,00	
108 - ACQUISITION DE BIENS	2115	Terrains bâtis	30 000.00	
111- EGLISE	2135	Installations générales	16 000.00	
134 - PLANTATIONS	2128	Aménagements de terrains	5 000.00	
TOTAL DES CREDITS SUPPLEMENTAIRES D'INVESTISSEMENT			329 528.05	329 528.05

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

ARTICLE	LIBELLE	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS
65748	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS (Les Jardiniers des deux Rives)	+ 800.00	
6875	DOTATIONS AUX PROVISIONS		- 800.00
TOTAL VIREMENTS DE CREDITS DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		+ 800.00	- 800.00

VOTE : 21 voix "POUR"

5) FINANCES LOCALES : VENTE DU VEHICULE FIAT DUCATO POUR DESTRUCTION

Mme la maire indique qu'il convient de fixer le prix de vente du véhicule FIAT DUCATO qui est destiné à la destruction. Nous avons une proposition d'achat au poids pour un prix de 145.60 €.

VOTE : 21 voix "POUR"

6) FINANCES LOCALES : ACCEPTATION CHEQUE AXA

Mme la maire indique qu'il convient d'accepter un chèque AXA d'un montant de 1 246.15 € en règlement de bris de glace à l'ancienne bibliothèque.

VOTE : 21 voix "POUR"

7) FINANCES LOCALES : ADMISSION EN NON-VALEUR

Une famille a vu ses dettes annulées par la Banque de France. De ce fait, il faut annuler les dettes de cantine de 2019 pour un montant de 178.58 €

VOTE : 21 voix "POUR"

8) FINANCES LOCALES : TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE 2024/2025

Madame la maire détaille ce qui compose le prix d'un repas au restaurant scolaire, à savoir : Le repas et les heures de garde et explique que le repas va coûter 32 à 35 centimes de plus dus à la hausse des charges de personnel et à l'augmentation de l'alimentation.

Elle fait savoir que l'opération des repas à 1 euro est reconduite jusqu'à fin 2027.

Madame la maire demande l'avis du conseil pour l'augmentation du prix du repas.

Mme Levée serait pour une augmentation de 20 centimes,

Mme Aubin rappelle que la commission enfance jeunesse s'est prononcée pour une augmentation de 32 centimes et qu'elle se rend bien compte comme tout le monde que lorsqu'elle va faire ses courses, les prix augmentent aussi. Après débat, le conseil municipal se prononce pour une augmentation de 32 centimes, ce qui correspond à une augmentation de 5,12 euros de plus par mois.

1,80 euros pour les paniers repas (pas d'augmentation).

4,32 euros pour les habitants de PITRES, les élèves de la classe ULIS et ceux qui payent des taxes sur la commune.

6,64 euros pour les extérieurs.

7,20 euros pour les adultes.

VOTE : 20 voix "POUR" et 1 voix « CONTRE » (M. Biville)

9) FINANCES LOCALES : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A L'AGGLOMERATION SEINE-EURE POUR LES TRAVAUX DE VESTIAIRES AUX SERVICES TECHNIQUES

POINT ANNULE

10) CULTURE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE L'EURE ET LA COMMUNE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

Madame la maire expose que le Département de l'Eure contribue, a travers les missions confiées à la médiathèque de l'Eure, à la promotion et au développement de la lecture publique sur son territoire. Il mène une veille active dans le domaine des évolutions des bibliothèques et de ses publics afin d'en faire bénéficier ! ensemble du territoire départemental. Dans ce cadre, il est partenaire des communes qui développent un service de lecture publique sur leur territoire.

Afin de définir les règles de partenariat entre le conseil départemental de l'Eure et la commune de Pîtres, il convient de signer une convention entre le département de l'Eure et la commune de Pîtres.

VOTE : 21 voix "POUR"

11) CITOYENNETE : TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES :

Madame la maire indique au conseil municipal qu'il convient d'effectuer le tirage au sort des jurés d'assises pour l'établissement de la liste préparatoire annuelle du jury d'assises.

Sont désignés par tirage au sort sur la liste électorale :

- GERARD Frédéric ;
- FRERET Françoise ;
- AUFRERE Emma ;
- FAILLER Didier ;
- DELAMARE Jean-Luc ;
- BESCHEREL Anthony.

12) INFORMATIONS DIVERSES

Madame la maire expose que la Société Allo la guêpe est spécialisée dans la destruction de nids de guêpes, frelons asiatiques et européens et le déplacement de bourdons et d'abeilles. Elle œuvre pour le respect des normes et réglementations en vigueur dans le département de l'Eure et assure des interventions 7 jours sur 7, sous 24 heures avec un résultat garanti de 100 %.

Madame la maire propose que la commune signe une convention avec Allo la guêpe pour l'espace public.

Pour les particuliers, la commune prendra à sa charge 25 € TTC de l'intervention des guêpes, frelons européens (excepté les interventions sur les frelons asiatiques). Les essaims d'abeilles et nids de bourdons seront déplacés et réinstallés.

VOTE : 21 voix "POUR"

Mme la maire fait part des différentes manifestations qui vont se dérouler prochainement (Foire à tout, Kermesse...)

Mme la maire fait part également des remerciements des familles Ebro et Cobert pour les marques de sympathie et d'amitié témoignées lors du décès de Pierre Cobert.